DECLARATION LIMINAIRE AU CHSCT DU 18 mai 2017

A l'avant-veille du CHSCT qui se tiendra jeudi 18 mai, nous ne pouvons que constater, une fois encore, que nous recevons au fil de l'eau des documents préparatoires.

Nous avons collectivement dénoncé à maintes reprises le non-respect des délais et cela est demeuré sans effet et devient même récurrent. Cette pratique finit par devenir problématique pour la bonne préparation de cette instance, tant pour vos équipes que pour nous représentant des personnels.

Nous rappelons que le Règlement intérieur du CHSCT de Centrale des ministères économiques et financiers prévoit en principe un délai de 15 jours entre l'envoi des documents et la tenue de l'instance.

A l'avenir, les représentants des personnels siégeant au CHSCT-C demandent aux directions dans son périmètre de respecter les textes notamment en matière de délais.

Dans le cas contraire, nous demanderons systématiquement le report des points à l'ordre du jour dont les documents préparatoires ne seraient pas arrivés dans un délai raisonnable avant la tenue de l'instance.

En ce qui concerne l'instance de ce jour, l'ensemble des représentants des personnels a décidé de ne pas siéger.